



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 1^{er} Mars 2022

Procès-Verbal N° 546

Appel à candidature Journée Nationale U7-U9

La Journée Nationale U7-U9 aura lieu le 11 juin 2022.

Les clubs intéressés par l'organisation de cette journée peuvent candidater par courrier ou mail en précisant s'il existe une préférence pour la catégorie U7 ou U9, et le nombre de terrains à disposition.

Les candidatures sont à adresser pour le **15 mars** au plus tard.

Appel à candidatures Assemblée Générale

Assemblée Générale d'Été du District

Le District fait appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'accueil de l'Assemblée Générale qui aura lieu le vendredi 24 juin en soirée.

La date butoir du dépôt de candidatures est fixée au **31 mars 2022**

Pour l'organisation, le Cahier des charges est à votre disposition, demandez le auprès du secrétariat.

TRESORERIE

FORFAIT GENERAL U20

Amende 90 €

Du 10 Février 2022

ST GEOIRE EN VALDAINE U20D2

FORFAIT GENERAL FOOTA8

Amende 44 €

Du 25 février 2022

GJ LA SAVOYARDE U15FA8D2

FORFAIT JOURNEE**Amende 32 €****Du 26 et 27 février 2022**

CHARVIEU 3	D3
SUD ISERE 2	D5
CHATTE 2	D5
ST ANDRE LE GAZ 3	D5
ENT FOOT ETANGS 2	D5
ST HILAIRE COTE	U17D3
QUATRE MONTAGNES	U17D3
VENERIEU	VETA8NI

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE U20**Amende 140 €****Du 26 Février 2022**

NIVOLAS	CIU20NP
---------	---------

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE FOOT A8**Amende 32 €****Du 26 Février 2022**

CHIRENS	CHU13F
CREMIEU	CHU13F
ST PAUL DE VARCES 2	CHU13F

FMI NON RETOURNEE**Amende 75 €****Du 26 et 27 Février 2022**

VOREPPE	U17D3
VALEEE GRESSE	U15D3
AS HTE COMBE SAVOIE	U18FA8D1
ST SIMEON BRESSIEUX	D4
VAREZE 3	D5
BOURGOIN ASP 2	D5

NON SAISIE RESULTATS**FOOTCLUBS****Amende 11 €****Du 26 au 28 février 2022**

BEAUREPAIRE	CIU13
BOURG OISANS	CIU13
VINAY 3	U13D4
CHARVIEU 2	CIU13
RACHAIS 2	SA8ENTD2
VILLARD-BONNOT GRES	SA8ENTD2
TURCS GRENOBLE	SA8ENTD2
MOIRANS 3	CIU13
ASPTT CORPOS 2	CPENTA11
METROPOLITAINS	SA8ENTD1

E-mails Commissions

APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails

District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	ebelot@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr



COMMISSION ARBITRES

MARDI 01/03/2022 à 18h30

Procès-Verbal N°546

Président :

SABATINO Joseph

Présents :

KODJAJANIAN Jean Marie, LALO Aboubakar, YUKSEL Ferdinand
TREVISAN Ludovic, VAGNEUX Luc, AKUREK Mustafa, CHARLES Jacques,
FERNANDEZ Carlos, DOUVILLE Eric, CUSANNO Stephane.

Excusé :

FARKAS Léo

arbitres@isere.fff.fr

AUDITIONS

HOCINE H. : Après explications, une notification lui sera adressée.

BRIOUA M. : Après audition, la Commission passe à l'ordre du jour.

NOTE AUX ARBITRES / OBSERVATEURS

Veillez prendre note des récapitulatifs des présences et absences des différents tests effectués par les arbitres

CATEGORIE	EFFECTIFS	Stage Annuel (1) Stage Rattrapage (2)	QUESTIONNAIRE ÉTÉ	QUESTIONNAIRE Stage	QUESTIONNAIRE NOEL
AA1	18	(1) 16 (2) 1 ABS. 1	13	16	11 +3 Hors Délai
D1	19	(1) 14 (2) 4 ABS.1	16	17	17 + 1 Hors Délai
D2	15	(1) 10 (2) 4 ABS 1	11	14	12
D3	27	(1) 19 (2) 5 ABS. 3	16	23	14
D4	48	(1) 20 (2)12 ABS.16	20	31	23 + 1 Hors délai
D5 (Oct)2020	7	(1) 1 (2) 2 ABS. 3	0	4	3
D5(Oct)2021	10				7
JAD	17				9
JAD Stag.	26				10

Le corrigé du questionnaire de Noël est sur le site .

Dans le cas de l'adoption et la mise en application du pass vaccinal, nous remercions par avance les officiels qui ne pourraient plus être désignés même temporairement par rapport à la date d'application d'en informer obligatoirement par mail leur désignateur dès la connaissance de la date d'application et de saisir une indisponibilité sur le Portail des Officiels (ex Mon Compte FFF) qui pourra évoluer ensuite en fonction des directives sanitaires.

Comme vous avez pu suivre les mesures gouvernementales, Le pas vaccinal est de rigueur à compter de ce lundi 24 Janvier.

IMPORTANT : Pour que vos indisponibilités soient prises en compte, les arbitres doivent obligatoirement cocher les cases District et Ligue sur MyFFF.

RAPPEL AUX ARBITRES

Il est rappelé aux arbitres l'obligation de faire un rapport en cas d'exclusion, faits de jeux, reserve technique et ont pour obligation d'être présents aux auditions des commissions du district (discipline et appel)

- Rapport non conforme : amende 10 €
- Rapport non envoyé : amende 30 €
- Absence à audition sans justificatif : amende 50 €

Il est demandé également aux arbitres de s'appliquer dans la rédaction des rapports disciplinaires. Certains écrits souffrent d'un manque de clarté qui rend difficile la compréhension dudit rapport.

**LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014) Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires
La CDA demande aux arbitres officiant en féminines de faire respecter le règlement ci-dessus**

• RAPPEL – INDEMNITES ARBITRAGE COMPETITIONS DE DISTRICT

> FONCTIONNEMENT DE LA PEREQUATION :

La péréquation est applicable sur les catégories seniors masculins de la D1 à la D3 et jeunes U20D1 et U17D1.

> Pour les autres catégories (coupes incluses hors finales), les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié entre les deux clubs.

INFORMATION UNAF

Si vous êtes convoqués en commission de discipline ou d'appel et que vous souhaitez être assisté, contactez le représentant des arbitres : M. DOUVILLE Eric au 06 10 42 36 47 ou le représentant de l'UNAF M. TAMBORINI Nicolas au 06 80 82 51 31

TUTORATS

Les arbitres ayant effectué des tutotats doivent impérativement rendre leurs rapports au district (ces rapports servent de justificatifs pour vous faire régler.)

SAINT ALBIN Laurent : sur LAIB Farid 4/4

N'AIT DRIS Youssef sur RICHARD Alex

NASRI Riad sur TOUITI Mohamed

RECAPITULATIF DES TUTORATS REÇUS

NOM	PRENOM	NOMBRE	Observations
FARES	Mourad	4/4	
BEN MAHRES	Mohamed	4/4	
ROUSSILLON	Alain	4/4	
N'AIT DRISS	Youssef	2/4	
BESSAOUD	Amar	3/4	
HAMILA	Salem	2/4	
AKYUREK	Mustafa	4/4	
TOUBAL	Lassan	1/4	
ARNAUD	Vivien	2/4	
BRIOUA	Mourad	3/4	
NASRI	Riad	1/4	
SAINT ALBIN	Laurent	4/4	

CANDIDATURE TUTORAT

ANARAKDIM Kamel

En raison du nombre d'arbitres restant à suivre, les candidatures sont encore ouvertes. Pour tout arbitre désireux de faire un tutorat, veuillez prendre attache ou formuler une demande à la CDA.

DESIGNATIONS :

Veuillez noter les coordonnées des désignateurs du District de l'Isère :

Nom	Catégorie	Téléphone	Courriel
FARKAS Leo	Ligue adultes, D1-D2 - ASSISTANTS	07-85-98-74-44	designation.isere@gmail.com
YUKSEL Ferdinand	D3-D4- D5 – U18 Ligue - FEMININES	06-17-14-62-03	yuksel.ferdinand@gmail.com

GUIRADO-PATRICO Nathan	U20 ligue et district	06-21 31-09-49	designateur-u20-38@outlook.fr
CUSANNO Stéphane	U 17 + U15	06-46-41-36-44-	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
AKYUREK Mustafa	Foot entreprise, Futsal	06-58-92-79-30	Mustaky38@yahoo.fr

OBSERVATEURS			
CHARLES	JACQUES	06 87 88 47 39	jacques.charles0982@orange.fr
DETHOOR	SYLVAIN	06 61 72 39 97	sdethoor@free.fr
FELIX	DANIEL	06 85 08 31 77	daniel.josette.felix@orange.fr
MARCE	CHRISTIAN	06 03 69 05 94	christianmarce@gmx.fr
SPARAPANO	PATRICK	07 83 30 10 74	psparapano@gmail.com
TAPIA	JOSE	06 28 06 42 62	Josetapia@free.fr
THOMET	JEAN	06 48 96 25 42	thomet.jean@orange.fr
CUENOT	RENE	06 17 21 09 18	rene.cuenot@gmail.com

FORMATIONS FIA (FORMATION INITIALE ARBITRE) 2021-2022 :

Formation Administrative : le 05/03/2022 (8h30/13h00) Site : Moidieu Détourbe.
(concerne FIA ayant eu lieu les 5,12, et 19.02.2022)

Formation Initiale Arbitre : 12 - 19 - 26 Mars 2022 (8h30 / 18h00) Site : District de l'isere
Formation administrative le 02/04/2022 (8h30/13h00)

Le pass vaccinal est obligatoire pour les stagiaires

COURRIERS DES ARBITRES / OBSERVATIONS NOTE AUX ARBITRES

TAPIA José : lu et noté transmis au responsable.

VAILLANT Frank : lu et noté

BEDAR Nadir : Lu et noté transmis aux désignateurs concernés.

Lorsque vous êtes indisponible hors délai, en plus de prévenir votre désignateur, vous devez poser votre indisponibilité sur le site « portail des officiels. »

Tout arbitre désigné par erreur pour arbitrer son club doit impérativement contacter son désignateur pour changement.

Important :

Les arbitres qui n'ont pas de désignation sur leur compte pour X raisons doivent impérativement contacter leur désignateur.

Les jeunes arbitres disponibles le dimanche en féminines doivent en faire part à la commission et aux désignateurs concernés.

Il est demandé aux arbitres de ne plus appeler le district pour les paiements mensuels qui sont effectués le 10 de chaque mois.

Si toutefois passée une date de 7 jours (vers le 17 du mois par exemple), vous n'avez toujours pas été réglé, appeler le secrétariat du district à ce moment là pour régularisation.

Les clubs nous font remonter que beaucoup d'arbitres ne sont pas joignables. **Vous devez impérativement envoyer à vos clubs un numéro de téléphone en mode diffusable.**

Merci aux clubs de faire le nécessaire.

Un club doit pouvoir vous joindre en toutes circonstances.

COURRIERS CLUBS

VOUREY SP : Demande d'arbitre D5 (poule B) : transmis au désignateur et satisfaction vous sera donnée dans la mesure du possible.

RAPPEL AUX CLUBS

RAPPEL – INDEMNITES ARBITRAGE COMPETITIONS DE DISTRICT > FONCTIONNEMENT DE LA PEREQUATION : La péréquation est applicable sur les catégories seniors masculins de la D1 à la D3 et jeunes U20D1 et U17D1. > Pour les autres catégories (coupes incluses hors finales), les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié entre les deux clubs

Aux clubs qui ne sont pas concernés par la caisse de péréquation, merci de faire le nécessaire pour régler les arbitres en fin de rencontre.

- **Les clubs doivent impérativement prévenir les officiels de match** en cas d'annulation ou report d'un match pour différents motifs.

La CDA informe les clubs qu'elle ne tolèrera plus les demandes d'arbitre qui passent directement par les désignateurs. En effet, toute requête doit être transmise au District avec amputation à la CDA.

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION DELEGATIONS

Mardi 1^{ER} MARS 2022 A 18H

Procès-Verbal N°546

Président : CICERON Fabien
Présents : CICERON Fabien, DUTCKOWSKI Yohan, HESNI Mohamed,
Absent : AGACI Franck

.....

PRESIDENT : CICERON FABIEN - Portable : 06 33 54 57 25

DESIGNATEUR DELEGUES : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec en tête du Club**.
Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués.

Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte myfff.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

Mesures COVID pour les délégués

Il est demandé à tous les délégués de se déplacer avec leur masque et de respecter l'ensemble des gestes barrières ainsi que les mesures de distanciation sociales.

Les délégués doivent porter le masque dès leur arrivée au stade et le garder durant l'intégralité de la rencontre jusqu'à leur départ du stade

Il est aussi demandé à tous les délégués de mettre en place l'organisation de la vérification des pass sanitaires auprès **de toutes les personnes présentes sur la feuille de match**.

Le « pass vaccinal » consiste en la présentation de l'une de ces trois preuves :

- **Certification de vaccination** (schéma vaccinal complet, dose de rappel comprise dans le délai imparti pour les personnes à partir de 18 ans et 1 mois qui y sont éligibles) ;
- **Certificat de rétablissement** de plus de 11 jours et moins de six mois ;
- **Certificat de contre-indication à la vaccination.**

Une dérogation permettant d'utiliser **un certificat de test négatif de moins de 24h dans le cadre du « pass vaccinal » sera possible jusqu'au 15 février** pour les personnes ayant reçu leur première dose de vaccin d'ici là, dans l'attente de leur deuxième dose.

Désignations :

MODIFICATION WEEK END DU 26, 27 ET 28 FEVRIER 2022

<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
SENIORS FOOT ENTREPRISE A 11	AIR LIQUIDE	GSE	DIASPARRA GUILLAUME	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS FEMININE A 11 D2	BOURBRE	DOMENE	SOUDANI HAMID	FRAIS AU CLUB DE DOMENE

WEEK END DU 5 ET 6 MARS 2022

<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
U 20 D1	SEYSSINS	EYBENS	VELOSO JOSE	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS FEMININE A 11	IZEAUX	GF NIVOLAS	BLANCHEFLEUR BERNARD	FRAIS AU CLUB DE IZEAUX
SENIORS D1 POULE A	ASIEG	LA MURETTE	SOUDANI HAMID	FRAIS AU CLUB DE LA MURETTE
SENIORS D1 POULE B	CHARVIEU 2	COTE ST ANDRE 2	VELOSO JOSE	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D2 POULE A	MANIVAL 2	SUD ISERE	DIASPARRA GUILLAUME	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D2 POULE B	TULLINS	CHABONS	LAZAAR SAMID	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D3 POULE A	ST GEORGES DE COMMIERS	USVO	MORE CLAUDE	FRAIS AU CLUB DE ST GEORGES
SENIORS D3 POULE B	RIVES 2	2 ROCHERS	EL RAFFARI REDA	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D4 POULE B	ST LATTIER 2	VINAY	BOUHAZAMA KAMEL	FRAIS AU CLUB DE VINAY
SENIORS D5 POULE A	ST GEORGES DE COMMIERS 2	ABBAYE	DUTCKOWSKI YOHAN	FRAIS AU CLUB DE ST GEORGES
SENIORS D5 POULE D	BOUCHAGE PASSINS	CORBELIN 2	HUGOT DANIEL	FRAIS AU CLUB DE CORBELIN



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 1^{er} Mars 2022 à 18h00

Procès-Verbal N° 546

Président : M. Mallet
Présents : M. Montmayer ; J.P Bert
Excusés : F. Agaci
Absents :

RECIDIVE CLUBS

Les clubs ont reçu l'information sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

Les clubs suivants restent concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

Artas Charantonay ; Pont de Claix ; Villeneuve ; Seyssinet ; Tour Saint Clair ; Asp Bourgoin ; Crolles ; Vallée de la Gresse ; Eybens ; Sassenage ; Domarin ; Nivolas ; Abbaye ; Oyeu ; Deux Rochers

Les clubs suivants restent concernés par les obligations de l'article 62.2.2

Domarin ; Villeneuve ; Vallée de la Gresse ; Sassenage ; Seyssinet ; Artas Charantonay ; Grésivaudan ; Deux Rochers ; Abbaye

Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 30 Juin 2022, les informations nécessaires leurs ont été données lors de l'A.G du 3 Juillet 2021 (Suite période COVID, la commission a décidé de prolonger la date limite pour ces formations au 30 Juin dernier délai)

Saison 2021-2022

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

Eybens ; Seyssins

Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 23 Novembre 2022

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
AJAT VILLENEUVE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 04 Janvier 2023

CHALLENGE CLAUDE MONTPIED

Note aux responsables des équipes U15D1 et U17D1

Pensez à commencer de remplir les documents pour le Challenge Claude Montpied vous trouverez le règlement du Challenge Sportivité Jeunes ainsi que la fiche Challenge sur le site du District dans Document puis Ethique et Prévention puis Saison 2021-2022 puis Sportivité Seniors et Jeunes

BONUS MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 545 sur le site du District de l'Isère Football

RAPPEL SUR LE BONUS MALUS

Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes NON RECUES ce jour

Agnin ; Bizannes ; Boss ; Bouchage Passins ; Bourg Oisans ; Bourgoin Asp ; Champagnier ; Chatte ; Claix ; Commelle ; Ent Gresivaudan ; Flacheres ; Fontaine ; Grenoble Dauphine ; Gresivaudan ; Les Avenieres ; Nivolas ; Noyarey ; Pierre Chatel ; Polienas ; Quatre Montagnes ; Rachais ; St Antoine ; St Cassien ; St Simeon Bressieux ; Susville ; Thodure ; Uo Portugal ; Vallee Gresse ; Villeneuve

Listes reçues ce jour et NON VALIDEES

Cremieu; Eyzin Pinet ; Villefontaine

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District



COMMISSION FEMININES

Réunion du Mardi 1^{er} Mars 2022

Procès-Verbal N° 546

Président : Jacques Issartel

Présents : Gérard Bouat, Thierry Truwant

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT**
DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission des règlements

Courriers : G U C FF, VALLEE DE L'HIEN, G J LA SAVOYARDE, L A U R A FOOT, FORMAFOOT B V , STEPHANE LAMANNA, YOAN LETROUBLON, BELLEY, FF ECHIROLLES, BOURBRE, VOIRON / MOIRANS, CLAIX, JEREMY HUGONNARD ROCHE , THOMAS DE TICHEY

IMPORTANT

La L A U R A et sa commission de féminisation organisent l'opération ELLE et LAURAFoot
Pour favoriser et encourager l'implication des femmes dans la vie des clubs

En partenariat avec l'OLYMPIQUE LYONNAIS, la ligue vous invite jeudi 31 Mars à 19 h au Groupama Stadium à Décines à l'occasion du match de la ligue des champions O L - JUVENTUS, avec au préalable un débat autour de la femme dans la vie des clubs et du foot régional.

Chaque candidate devra proposer à une non licenciée, qui désire s'investir dans la vie du club, de l'accompagner à cette manifestation

Lien pour s'inscrire avant le 20 Mars : <https://forms.gle/W51ZAD3XSgQPr9PRA>

COVID

A l'heure actuelle, pour bénéficier du protocole COVID

4 cas confirmés foot à 11, 2 cas confirmés foot à 8

Contactez le district

IMPORTANT

Le règlement concernant la praticabilité des terrains, lors des matchs le dimanche matin a évolué, dorénavant les décisions devront être prises par le délégué, avant 18 h le samedi, ce qui laisse la possibilité d'inverser le match

Concernant les reports, seule la commission peut valider un report à la demande des clubs ; en aucun cas, une rencontre ne peut être reportée entre clubs. En cas de manquement la commission des règlements sera saisie et à partir du 1^e Mars, aucun report ne sera validé sauf raisons exceptionnelles

CHAMPIONNAT U 15

D 2 Poule A

Forfait général de VALLEE DU GUIERS

Journée 3 du 5 Mars

FF ECHIROLLES – SUD ISERE 13 H 30 stade Delaune

Poule B

Forfait général de G J LA SAVOYARDE

CHAMPIONNAT SENIORS A 11

D 2

Journée 12

G U C 2 – FORMAFOOT B V reporté

Journée 13 du 6 Mars

BOURBRE – G U C 2 10 h à PONT DE BEAUVOISIN stade Guy Favier (synthétique)

CLAIX – VOIRON / MOIRANS 10 H

COUPE U 15 / U 18

Le 3^e tour se disputera le 16 AVRIL

FESTIVAL U 13

Sont qualifiées pour la finale départementale du 2 Avril, les équipes suivantes :
EYBENS, CROLLES, GT NIVOLAS T ST C, G F 38, ST QUENTIN FALLAVIER, MOIRANS, ENTENTE
BIEVRE VALLOIRE, BOURGOIN,

Le Président

J. Issartel 06 34 87 23 55



COMMISSION F.M.I

Mardi 01 Mars 2022 à 18h00

Procès-Verbal N° 546

Président : M. Mallet
Présents : M Montmayer ; JM Boulord
Excusés : F Ciceron
Absents :

FMI U13 D1

Comme voté lors de l'assemblée générale du District, la FMI pour les deux poules évoluant en U13 D1 va être mise en place à partir du **samedi 5 Mars 2022** .

L'utilisation de la FMI est obligatoire

Assurez vous dès maintenant que vous avez bien affecter sur footclubs un utilisateur pour cette catégorie.

Pour vous éviter d'envoyer en parallèle la feuille de défi jonglage, le résultat de ce défi jonglage sera à noter dans l'onglet « infos », sous la rubrique règlement locaux de la façon suivante

Equipe recevante(ou nom de l'équipe) :.....jonglages

Equipe visiteuse (ou nom de l'équipe) :.....jonglages

Pour rappel, il s'agit du total des 8 meilleurs résultats par équipe, en limitant au maximum à 50 jonglages du pied et 20 jonglages de la tête par joueur

RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être faite que le match soit joué, non joué

En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevante doit faire la FMI le jour même du match

La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données doit se faire impérativement au plus tard à 10h le jour du match

FMI - RAPPEL IMPORTANT DE DÉBUT DE SAISON

Il est important de faire quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour sensibiliser les clubs et notamment les éventuels nouveaux dirigeants.

1. **DERNIÈRE VERSION DE L'APPLICATION (pas de changement)**

- Play Store : 3.9.0.0
- Apple Store : 3.9.0

2. **PARAMÉTRAGE UTILISATEURS / ÉQUIPES**

ATTENTION => Le paramétrage des utilisateurs FMI a été réinitialisé.

Toutes les associations utilisateurs / équipes ont été remises à blanc !

=> Les correspondants Footclubs des clubs doivent donc ressaisir **obligatoirement** le bon paramétrage des comptes des utilisateurs FMI avant les premiers matchs :

- Profil
- Gestionnaire feuille de match informatisée
- **Équipe affectée**

Les utilisateurs qui n'ont pas d'équipe affectée, ne doivent en aucun cas avoir la case « gestion de feuille informatisée » de cocher



3. MOTS DE PASSE

ATTENTION => Les mots de passe de l'ensemble des utilisateurs Footclubs / FMI ont été réinitialisés.

Chaque utilisateur étant amené à utiliser la FMI doit donc avoir vérifié la validité de son mot de passe **avant le jour J** :

- Pour les utilisateurs qui ont l'habitude d'accéder à Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)
- Pour les utilisateurs FMI exclusivement (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)

4. PRÉPARATION DES ÉQUIPES

- **L'ÉQUIPE RECEVANTE ET L'ÉQUIPE VISITEUSE**

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT**.

Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi => dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
- Pour les matchs du dimanche => dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard

5. RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

- **UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE**

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => entre le vendredi 22 heures et le samedi 10 heures **impérativement, puis désactiver le wifi**
- Pour les matchs du dimanche => entre le samedi 22 heures et le dimanche 10 heures **impérativement, puis désactiver le wifi**

IMPORTANT :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain.

La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00



COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 1^{er} mars 2022 à 19h00

Procès-Verbal N° 546

Président : Patrick MONIER
Membres : Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

120. ASPTT 2 ST : noté (FM vs GSE),

121. Villeneuve : noté (FM).

122. Deux Rochers 2 : noté.

122. GSE : noté (vs ASPTT2).

COORDONNEES

Correspondants : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2021/11/Correspondants-2021-2022-au-10-11-2021.pdf>

Accessible sur le site : District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Correspondants_Foot-Semaine-et-Entreprise_2021-2022 (mise à jour du 10/11/2021).

Arbitre : Mustafa AKYUREK, 06.58.92.79.30, mustaky38@yahoo.fr, arbitres@isere.fff.fr

Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, reglements@isere.fff.fr

Terrains, ville de Grenoble : Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69, sport-planification@grenoble.fr, dominique.boenigen@grenoble.fr

COUPE DE L'ISERE, FOOT A 11

Le tirage au sort a été effectué par Messieurs Michel VACHETTA, président de la commission sportive, et Christophe CARRETERO, président de la commission futsal.

T04. ASPTT 1 La Poste – Air Liquide.

Lundi 21/03/2022, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

T04. ASPTT 2 ST – GSE.

Lundi 21/03/2022, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

T04. Exempt : CEA Grenoble.

T05. CEA Grenoble – Air Liquide.

Lundi 11/04/2022, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

T05. ASPTT 1 La Poste – ASPTT 2 ST.

Lundi 11/04/2022, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.
T04. Exempt : GSE.

FOOT ENTREPRISE A 11, D1

RJ07. ASPTT 1 La Poste – Air Liquide.

Lundi 07/03/2022, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

RJ07. GSE – ASPTT 2 ST.

Lundi 07/03/2022, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

RJ08. Air Liquide – CEA Grenoble.

Lundi 14/03/2022, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

RJ08. ASPTT 2 ST – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 14/03/2022, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

COUPE DE L'ISERE, FOOT A 8

Le tirage au sort des 1/4 de finale des coupes senior à 8 aura lieu mardi 08 mars 2022 à la commission. Les clubs désirant participer à ce tirage au sort sont priés de se faire connaître auprès des membres de la CFSE. Les matches se dérouleront semaine du 21-24/03/2022.

T08. Métropolitains (D1) – Saint-Georges-de-Commiers (D2).

Lundi 07/03/2022, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer avant le 07/03/2022

T05. Champagnier 1 (D2) – Jarrie-Champ 2 (D2).

T08. Jarrie-Champ 1 (D1) – Champagnier 1 (D2).

FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE A 8, D1

Matches à jouer semaine du 07 au 10/03/2022

J11. Deux Rochers 1 – Abbaye.

J11. Jarrie-Champ 1 – Eybens.

J11. Saint-Martin d'Hères – Fasson.

J11. Métropolitains – Biliou : match reporté à une date ultérieure.

AJ14. Biliou – Saint-Martin d'Uriage.

Matches à jouer semaine du 14 au 17/03/2022 (matches en retard)

RJ02. Biliou – Métropolitains.

RJ08. Fasson – Abbaye.

FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE A 8, D2

Matches à jouer le 07/03/2022

Poule 1, J02. Turcs de Grenoble – Rachais 1.

Lundi 07/03/2022, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 07/03 au 10/03/2022

Poule 1, J02. Saint-Georges-de-Commiers – Jarrie-Champ 2.

Poule 1, J02. Villeneuve – Deux Rochers 2.

Poule 2, J02. Villard-Bonnot Grésivaudan – Poisat.

Poule 2, J02. Champagnier 2 – Champagnier 1.

Poule 2, J02. Fontaine Les Îles – Brézins.

Poule 2, J02. Touvet-Terrasse – Rachais 2.

Matches à jouer semaine du 14/03 au 17/03/2022

Poule 1, J03. Jarrie-Champ 2 – Turcs de Grenoble.

Poule 1, J03. Rachais 1 – Villeneuve.

Poule 1, J03. Deux Rochers 2 – Saint-Georges-de-Commiers.

Poule 2, J03. Poisat – Brézins.

Poule 2, J03. Rachais 2 – Fontaine Les Îles.

Poule 2, J03. Champagnier 1 – Villard-Bonnot Grésivaudan.
Poule 2, J03. Champagnier 2 – Touvet-Terrasse.



COMMISSION FUTSAL

Mardi 01 MARS 2022 à 18h00

Procès-Verbal N°546

Président : CARRETERO Christophe
Présent : CARRETERO Christophe
Excusés : SUEUR Pierre

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

COURRIERS :
Nuxerete Fs 38 : Lu et noté.

INFO:

Coupe départementale Futsal U13 ; U15 ; U17 et Féminines :
Compte tenu du calendrier surchargé du foot libre (report des rencontres hivernales, Covid, etc... et des matchs de coupe), la Commission Futsal décide d'annuler la Coupe Départementale Futsal et vous donne rendez-vous la saison prochaine avec une meilleure organisation de notre part.

La Commission Régionale de l'Arbitrage propose une « Formation initiale d'Arbitre Futsal (FIA) qui se déroulera au Centre Technique de Tola Vologe à LYON :

- le samedi 12 mars 2022 de 08h30 à 22h00
- et le dimanche 13 mars 2022 de 08h30 à 18h00

Pour participer à cette session spécifique futsal, il convient de compléter le dossier disponible en téléchargement sur le site Internet de la Ligue et à le retourner avant le 04 mars 2022.

Rappel :

Pour tout changement de jours ou d'horaires de vos rencontres, vous devez prévenir l'arbitre qui est désigné (s'il y en a un) sous peine de sanctions.

Suite à divers retours à la commission futsal, tous les clubs recevant doivent mettre à disposition un vestiaire pour les arbitres. Si cette obligation n'est pas respectée, l'arbitre de la rencontre pourra décider de ne pas arbitrer la rencontre et le dossier sera transmis à la commission des règlements et des terrains pour suite à donner.

Pensez à rentrer le score de vos rencontres juste après la fin du match sur le site du DIF pour une meilleure lisibilité du classement.

COVID : Consulter "synthèse protocole 03 janvier 2022" sur la page d'accueil du DIF pour connaître les conditions de report d'une rencontre.

1° journée de championnat D1 Futsal:

Espoir Futsal 38 / Académie des Collines : A définir (gymnase Municipal, St Alban de Roche). A confirmer.

FC Voironnais / Futsal Picasso : Le samedi 26/03/22 à 19h30 (gymnase Lafaille, Coublevie).

3° journée de championnat D1 Futsal (du 03/01 au 09/01/22):

Mistral Grenoble1 / Nuxerete Fs 38 2 : Le vendredi 25/03/22 à 20h30 (gymnase Ampère, Grenoble).

8° journée de championnat D1 Futsal (du 10/01 au 16/01/22):

Futsal des Géants 2 / Futsal club United : Le dimanche 06/03/22 à 16h00 (gymnase des saules, Grenoble).

Mistral Grenoble1 / Mistral Grenoble 2 : Le vendredi 04/03/22 à 20h30 (gymnase Ampère, Grenoble).

Merci de trouver rapidement des dates pour rattraper ces rencontres et de les communiquer à la Commission Futsal.

6° journée de championnat D1 Futsal (du 31/01 au 06/02/22):

Mistral Grenoble 2 / Vie et Partage 2 : Le vendredi 11/03/22 à 20h30 (gymnase Ampère, Grenoble).

11° journée de championnat D1 Futsal (du 07/02 au 13/02/22):

Futsal Voreppe / FC Voironnais : Le samedi 12/03/22 à 19h00 (gymnase Pigneguy, Voreppe).

4° journée de championnat D1 Futsal (du 14/02 au 20/02/22):

FC Voironnais / Nuxerete Fs 38 2 : reporté, date à définir.

12° journée de championnat D1 Futsal (du 28/02 au 06/03/22):

Académie des Collines / Mistral Grenoble 2 : Le dimanche 06/03/22 à 18h00 (gymnase Georges Brassens, Pont Evêque).

FC Voironnais / Vie et Partage 2 : Le samedi 05/03/22 à 19h30 (gymnase Lafaille, Coublevie).

Nuxerete Fs 38 2 / Futsal Voreppe : Le samedi 05/03/22 à 17h00 (gymnase Charles de Gaulle, Noyarey).

13° journée de championnat D1 Futsal (du 07/03 au 13/03/22):

Futsal Picasso / Mistral Grenoble 1 : Le vendredi 11/03/22 à 20h00 (gymnase Pablo Picasso, Echirolles).

Futsal club United / Académie des Collines : Le samedi 12/03/22 à 19h00 (gymnase des collines, Chirens).

2° journée de championnat D1 Futsal (du 14/03/22 au 20/03/22):

Futsal Picasso / Futsal Pont de Claix : Le vendredi 18/03/22 à 20h00 (gymnase Pablo Picasso, Echirolles).

Mistral Grenoble 2 / Futsal Voreppe : Le vendredi 18/03/22 à 20h30 (gymnase Ampère, Grenoble).

Vie et Partage 2 / Futsal club United : Le samedi 19/03/22 à 17h00 (gymnase Croix de
verrine, Grenoble).

Espoir Futsal 38 / FC Voironnais : Le samedi 19/03/22 à 15h00 (gymnase Municipal, St
Alban de Roche).

15° journée de championnat D1 Futsal (du 21/03 au 27/03/22):

Mistral Grenoble 2 / Espoir Futsal 38 : Le vendredi 25/03/22 à 20h30 (gymnase Ampère,
Grenoble).

Futsal Voreppe / Futsall des Géants 2 : Le samedi 26/03/22 à 19h00 (gymnase Pigneguy,
Voreppe).

**Les feuilles de matchs doivent être scannées et transmises via footclubs dans les
48h.**

.....



COMMISSION DES REGLEMENTS

Mardi 1er MARS 2022 à 15 h 00

Procès-Verbal n° 546

Président : Jean Marc BOULORD

Présent : Jean Marc BOULORD,

Excusés : Gérard ROBIN, Aline BLANC, Gilbert REPELLIN, Daniel HUGOT, Patrice GALLIN,
Lucien BONO

F.M.I. – U13 – D1

A partir de ce samedi 5 mars, la F.M.I. se met en place pour les 2 poules de D1-U13.

Sur la tablette, le résultat du défi jonglage est noté dans l'onglet "infos"

rubrique "règlements locaux" de la façon suivante :

- Equipe recevante (ou nom de l'équipe) : jonglages
- Equipe visiteuse (ou nom de l'équipe) : jonglages

Pour rappel, il s'agit du total des 8 meilleurs résultats par équipe, limité au maximum à 50 jonglages pieds et 20 jonglages têtes par joueur.

COURRIERS :

ST CASSIEN : absence de l'éducateur de l'équipe 1 – D1.

SEYSSINS / POISAT / JARRIE : mails pour avancer au 19 mars les rencontres :

SEYSSINS / JARRIE-CHAMP : U17 – D2 – POULE A

SEYSSINS 3 / POISAT : U15 – D3 – POULE C

EVOCATION

N° 32 : CASSOLARD-PASSAGEOIS / CORBELIN : SENIORS - D5 – POULE D, Match du 13 / 02 / 2022

La commission pris connaissance de la demande d'évocation du club de CORBELIN pour la dire recevable. La Commission des Règlements communique au club de CASSOLARD-PASSAGEOIS une demande d'évocation du club de CORBELIN sur la participation du joueur :

JULIEN CHALON Thomas, licence n° 2545166711, susceptible d'avoir participé à la rencontre en état de suspension lors du match.

La Commission des Règlements demande au club de CASSOLARD-PASSAGEOIS de lui faire part de ses observations avant le 08 / 03 / 2022, délai de rigueur.

ERRATUM - ABSENCE DE FEUILLE DE MATCH

ASPTT CORPOS / GRENOBLE SP ENTREPRISE : FOOT de SEMAINE et ENTREPRISES – Match du 07/02/2022

Le club ASPTT CORPOS est prié de nous adresser la feuille de match pour le 7/03/2022, dernier délai de rigueur sous peine de match perdu ~~aux deux équipes~~ à l'équipe recevante.

ERRATUM - FORFAITS

N°28 : VERSOUD 2 / MOS3R 3 – SENIORS – COUPE Lucien GROS BALTHAZARD – MATCH DU 20/02/2022.

Dossier ouvert pour match non joué.

Considérant la feuille de match F.M.I. précisant l'absence de l'équipe ~~CHABONS~~ de VERSOUD à l'heure du coup d'envoi.

Considérant l'article 159 - **Nombre minimum de joueurs** - des R.G. de la F.F.F. :

« 1. Un match de football à 11 ne peut non seulement débiter, mais également se dérouler si un minimum de huit joueurs n'y participent pas.

2. Si une équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de huit joueurs, elle est déclarée battue par pénalité.

3. En ce qui concerne les compétitions de football à 8, un match ne peut débiter ni se dérouler si un minimum de sept joueurs n'y participent pas.

4. En cas d'insuffisance du nombre de joueurs ou d'absence de l'une ou des deux équipes à l'heure prévue par l'organisme officiel pour le début de la rencontre, cette insuffisance ou cette absence est constatée par l'arbitre un quart d'heure après l'heure fixée pour le commencement de la partie.

Les conditions de constatation de l'absence sont mentionnées par l'arbitre sur la feuille de match.

5. En ce qui concerne les compétitions de Futsal, un match ne peut débiter, ni se poursuivre, si un minimum de 3 joueurs n'y participent pas. »

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité à l'équipe de VERSOUD pour en reporter le bénéfice à l'équipe de MOS3R 3.

Le club de MOS3R 3 est qualifié pour le prochain tour.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

ABSENCE DE FEUILLE DE MATCH

CHAMPAGNIER – DEUX ROCHERS : SENIORS à 8 et ENTREPRISES – D2 POULE A – Match du 17/02/2022

Le club CHAMPAGNIER est prié de nous adresser la feuille de match pour le 7/03/2022, délai de rigueur sous peine de match perdu.

MATCH A REJOUER

- **DOMARIN / LA COTE ST ANDRE : U20 – D1 – match du 22/01/2022**

La commission de discipline, lors de la réunion du mardi 22 février 2022 a décidé match à rejouer à une date précisée par la commission compétente.

- Art. 120 des R.G. de la F.F.F.



COMMISSION SPORTIVE

MARDI 1^{er} MARS 2022 à 14h00

Procès-Verbal N°546

Président : Michel Vachetta

Présents : Michel Vachetta, Annie Brault, Gérard Bouat, Dan Marchal, Daniel Guillard, Mathieu Saubin, Amar Remli

Excusé : Bernard Buosi

U10 / U11

Début de la phase printemps : Ce samedi 5 mars, la catégorie reprend ses plateaux. La commission rappelle aux clubs recevants que doit être fait avant le début de ceux-ci, la feuille de plateau documentée par chaque club présent. Il est nécessaire que le résultat des rencontres soit noté sur cette feuille. Le retour de ces feuilles de plateaux est obligatoire soit par courrier soit par mail et scan.

U10 : Demande de FC 2A pour inscrire une seconde équipe, celle-ci prend la place de l'exempt en poule E.

Responsable Gérard BOUAT et Mathieu SAUBIN

U13

DEFI JONGLAGE : D1, D2 et Poule Critérium.

Il est rappelé qu'en 2^e phase pour ces trois championnats, toutes les rencontres doivent être précédées par l'épreuve du défi jonglage, et la feuille de défi jonglage doit être retournée au district ou scannée. En cas de non réception de la feuille de défi jonglage, le club recevant est amendé.

FMI – U13 D1 :

A partir de ce samedi 5 Mars la FMI se met en place pour les deux poules de D1

Sur la tablette le résultat du défi jonglage est à noter

dans l'onglet 'infos'

rubrique règlements locaux de la façon suivante

° Equipe recevante (ou nom de l'équipe : jonglages

° Equipe visiteuse (ou nom de l'équipe jonglages

Pour rappel, il s'agit du total des 8 meilleurs résultats par équipe limité au maximum à 50 jonglages pieds et 20 jonglages tête

Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88.

U15

Le tirage des coupes est disponible sur le site.

Tirage effectué par Jean-Marc BOULORD.

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.

U17

La programmation des matchs en retard a été effectuée et est disponible sur le site.

Le tirage de la coupe est disponible sur le site.

Tirage effectué par Jean-Marc BOULORD.

Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38.

U20

Club NIVOLAS : La commission prend note de votre forfait en coupe.

Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49.

SENIORS

La programmation des matchs en retard a été effectuée et est disponible sur le site.

Le tirage de la coupe est disponible sur le site.

Tirage effectué par Marc MONTMAYEUR.

La commission fera un récapitulatif des matchs reportés la semaine prochaine dans le PV.

Responsable Michel Vachetta 06.25.25.31.32.

VETERANS

Merci d'indiquer les résultats manquant après chaque rencontre sous peine de match perdu pour les deux équipes.

Suite à la décision de la commission des règlements, le match Manival - UO Portugal devra se jouer impérativement au plus tard le 11 mars 2022 sous peine de match perdu pour les deux équipes.

Tirage effectué par Marc MONTMAYEUR.

Responsable : Amar REMLI 06.28.32.60.35.

Le président

Michel VACHETTA

La secrétaire

Annie BRAULT

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END Du vendredi 11 mars 2022 au lundi 14 mars 2022

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

samedi 12 mars 2022

Plateau U8-U9

GF38/CS VOREPPE/US SASSENAGE à 10h30

dimanche 13 mars 2022

Match Seniors R3

GF38 3/O. VALENCE 2 à 15h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 12 mars 2022

Match U18F

FC2A/ES RACHAIS à 13h30

Match U15 D3

FC2A 3/FC SEYSSINS 3 à 15h30

Match U17 D3

FC2A 2/FC ÉCHIROLLES 4 à 17h30

dimanche 13 mars 2022

Match Seniors D5

FC2A 2/FC ST MARTIN D'HÉRES à 15h00

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 12 mars 2022

Match U13 D2

AJAT VILLENEUVE/FC2A 2 à 13h30

Match U20 D2

AJA VILLENEUVE/US SASSENAGE à 16h00

dimanche 13 mars 2022

Match U18 R1

GF38/CHAMBÉRY SAVOIE FOOT à 13h00

TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)

samedi 12 mars 2022

Plateau U10-U11

AS BAJATIERE/USVO/FC SEYSSINS à 14h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 12 mars 2022

Plateau U8-U9

FC MISTRAL/US ABBAYE/FC ECHIROLLES à 10h30

Plateau U10

FC MISTRAL/FC 2 ROCHERS 2/FC ST MARTIN D'HÉRES 2 à 12h30

Match U13 D2

FC MISTRAL/FC ST MARTIN D'HÉRES 2 à 14h00

Match U13 D4

FC MISTRAL 2/FC2A 3 à 14h00

Match U20 D1

USVO/US LA MURETTE à 16h30

dimanche 13 mars 2022

Match Féminines D1

FC MISTRAL/G. ARTAS CHARRANTONAY à 13h00

Match Seniors D2

ASIEG 2ARTAS CHARANTONNAY à 15h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 12 mars 2022

Match U13 D2

US ABBAYE/USVO 2 à 13h30

Match U13 D4

US ABBAYE 2/ES MANIVAL 4 à 13h30

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

samedi 12 mars 2022

Match U13 D3

ASIEG/FC VINAY 2 à 13h30

Match U15 D3 Filles

GF38 3/FC 2 ROCHERS 2 à 15h30

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 12 mars 2022

Plateau U10

GF38/ES RACHAIS/FC ÉCHIROLLES 2 à 10h30

Match U13 D2

GF38 2/CS. VOREPPE à 13h30

Match U16 R1

GF38/F. BOURG EN BRESSE à 16h00

Match Féminines R1

GF38 2/F. CALUIRE à 19h00

dimanche 13 mars 2022

Match Féminines D2
GF38/FC MONTAUBAN à 14h30

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 12 mars 2022

Plateau U8-U9
FC2A/OC EYBENS/AC POISAT/AS BAJATIERE à 10h30

Plateau U11
FC2A 2/USVO 2/FC SEYSSINS 2 à 13h30

Plateau U11
FC2A/US ABBAYE/FC SEYSSINS à 13h30

dimanche 13 mars 2022

Match seniors D4
TURCS DE GRENOBLE/US CHATTE à 15h00

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 12 mars 2022

Plateau U8-U9
USVO/AC SEYSSINET/VO PORTUGAL 10h30

Plateau U10
USVO/GF38 2/OC EYBENS 13h00

Plateau U11
USVO/GF38 2/O. ST MARCELLIN 13h00

Match U13 D4
USVO 3/AS FONTAINE à 15h00

Match U18F à 8 D1
USVO/US BEAUREPAIRE à 15h00

dimanche 13 mars 2022

Match Seniors D3
USVO/OC EYBENS 3 à 15h00



COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 1^{er} mars 2022

Procès-Verbal N°546

Président : Samuel BOURGEOIS

LES FORMATIONS D'EDUCATEURS EN MARS 2022

FORMATION CFF2 10-11 ET 17-18 MARS 2022 ST MARCELLIN

PASS VACCINAL OBLIGATOIRE

Liste des inscrits

Nom	Club
AIT IZEM Fatiha	ST MARTIN D'HERES
BENBOUDINA Cyril	A.C. SEYSSINET PARISSET
BENGHEDFA Aymen	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
BERNARD Nicolas	ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
BOUCHER Thierry	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
BUZZI Valentin	O. ST MARCELLIN
CHABOCHE Gregory	GRENOBLE FOOT 38
CLOVEL PANAY Gilles	ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
CYPRIENNE Geraud	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
DE JESUS Thierry	F.C. COTE SAINT ANDRE
DIRAT Jordan	F.C. DU LIERS (FACTURATION DIRAT JORDAN)
DUBOIS PAGNON Luc	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB (excusé)
ERROCHDI Ridha	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
GAYET Johann	A. S. DE DOMARIN
GUERGAZI Kamel	O. ST MARCELLIN
JALLUD Cyril	U.S. LA MURETTE (excusé)
JIBIDAR Mario	F.C. D'ECHIROLLES
LAGHRISSI Mourad	ISLE D'ABEAU F.C.
MALJOURNAL Jacky	U.S. LA MURETTE
MARTIN Boris	F.C. ST MARTIN D'URIAGE

MONGELLI Eros	ENT.S. DU RACHAIS
MONTOYA GRIMA Frederic	U.S. REVENTINOISE
MOREL Benoit	O. NORD DAUPHINE
MOREL Sylvain	O. NORD DAUPHINE
OUBELLIL Anthony	A. S. DE DOMARIN
OUSSINI MKADARA Ousseni	F.C. VALLEE DE LA GRESSE
PEREIRA Ruben	ENT.S. DU RACHAIS
ROGER Thibault	O. ST MARCELLIN
SIMOES Christophe	F.C. COTE SAINT ANDRE (excuse)
SOMON Vincent	A. S. DE DOMARIN
TLIBA Feriel	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
TURINO Johanne	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT (excusee)
VERGINI Thomas	F.C. VALLEE DE LA GRESSE
WILLIAM Kenny	F.C. ALLOBROGES ASAFIA

Liste d'attente

RABATEL Alexis	F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS
VIOUX Aurélien	AS ST LATTIER
SENSRI Ismail	ENT. S . RACHAIS

CERTIFICATION CFF2 27 JANVIER 2022 à ST ISMIER

REPORTE LE 23 MARS 2022

PASS VACCINAL OBLIGATOIRE

Liste des éducateurs inscrits :

Nom	Club
ACHIR OUISSAM	O.C. D'EYBENS
ACHOURI Mheidi	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
BIASIO Denis	GRENOBLE FOOT 38
BOUDE Melvin	O.C. D'EYBENS
CAPELLI LOIC	C.S. VOREPPE
COCHET Loan	A.S. ST ETIENNE DE CROSSEY
GOMBE EDDY	LA COTE ST ANDRE Excusé
DA ROIT Sylvain	F.C. LA SURE
FERNANDES JEREMY	C.S. VOREPPE
GUEYE Souleymane	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
LAINÉ Stephane	A.C. SEYSSINET PARISET
LUCATELLI Mickael	O.C. D'EYBENS
MONGELLI Jean Paul	ENT.S. DU RACHAIS
MUREDDU Jawad	A.S. CESSIEU
RICARD Jody	A. S. DE DOMARIN
ROUSSILLON Romain	ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
SERVONNET Frederic	FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
SING Alain	U. S. CREYS-MORESTEL
VALADA Christophe	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
VILLALOBOS LATORRE Richard	AC SEYSSINET

CFF4 PROJET SPORTIF ET EDUCATIF
20 et 21 JANVIER 2022 à SASSENAGE

REPORTE LE 24 ET 25 MARS 2022

PASS VACCINAL OBLIGATOIRE

Liste des éducateurs inscrits :

Nom	Club
ABDOU Ludovic	F.C. MOIRANS
BELBEY BERRABAH	AS GRESIVAUDAN
BENGHEDFA Aymen	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
COCUZZA Davy	U.S. SASSENAGEOISE F.
CRISTINI MICHAEL	F.C. DU LIERS
FARIA Joaquim	U.S. GIEROISE
FERNANDES Jeremy	C.S. VOREPPE
KACI Hassene	AM. TUNISIENNE ST MARTIN D'HERES
KEITA Ibrahima	OC EYBENS
MECCA Gaetan	U.S. GIEROISE
MONON Nicolas	U.S. JARRIE CHAMP
NAULEAU Cedric	F.C. COTE SAINT ANDRE
RAMOS Pascal	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
SCHREIBER Cyrille	F.C. SUD ISERE
TLIBA Ferial	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
VALADA Christophe	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
YOUNES Habil	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER

CFF1 31 mars 1^{er} -7 et 8 avril 2022
VALLEE BLEUE

Liste des inscrits

CHASSAT Mathis	F.C. COTE SAINT ANDRE
COURBON BROUSSE Luca	F.C. VALLEE BLEUE
DA SILVA Adrien	U.S. REVENTINOISE
DIOP Amadou	U.S. SASSENAGEOISE F.
ESPOSITO Alexandre	A.C. SEYSSINET PARISET
HARLE Julien	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
HERBEPIN Florent	U. S. CREYS-MORESTEL
HERNANDIZ Thomas	U. S. CREYS-MORESTEL
JAMPY Antoine	U.S. SASSENAGEOISE F.
JEANNE Ludwig	F.C. COTE SAINT ANDRE
LACROIX Manon	EYZIN SAINT SORLIN F. C.
LETROUBLON Yoan	ISLE D'ABEAU F.C.
LHOST Valentin	U.S. DOLOMOISE
MARION Corentin	U. S. CREYS-MORESTEL
MEILHEURAT Celine	F.C. VALLEE BLEUE
MIOZ Dorian	ISLE D'ABEAU F.C.
PERRICHON Yoann	ISLE D'ABEAU F.C.
PROVENZANO Dominique	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
RECHOU Mathis	U.S. SASSENAGEOISE F.
RONZON Thibault	EYZIN SAINT SORLIN F. C.
ROSTAING Jordan	O. NORD DAUPHINE
SADOK Othmane	A.C. SEYSSINET PARISET
SAIM Rafik	AS FONTAINE
SOLIC Antony	A. S. DE DOMARIN
TATSIS Alexandre	A.C. SEYSSINET PARISET
TISSIER Orlando	U.S. DOLOMOISE

TLIBA Ferial
VESSELA Luc
WILLIAM Kenny

F.C. ALLOBROGES ASAFIA
U.S. DOLOMOISE
F.C. ALLOBROGES ASAFIA

INFO : LES FORMATIONS SUIVANTES SONT COMPLETES

CFF1 -Du 31/03/2022 au 08/04/2022 F.C. VALLEE BLEUE
CFF1 -Du 25/04/2022 au 28/04/2022 ST EGREVE

INFO : LA FORMATION SUIVANTE EST ANNULEE

Module U9 MINEURS Du 19 au 20 avril 2022

ATTENTION

En application de l'article 1.2 des Règlements des certifications des diplômes fédéraux,
les personnes sous le coup d'une suspension disciplinaire ne peuvent pas participer aux
certifications
